



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oiseaux

Question écrite n° 48927

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la conservation des oiseaux sauvages. Selon l'article 1er de la loi n° 2003-698 du 30 juillet 2003 relative à la chasse, le Gouvernement devait déposer avant la fin de l'année 2003 un rapport visant à faciliter l'application de la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 sur les modalités de la chasse aux oiseaux sur le territoire national considérant le principe de subsidiarité du droit européen. Ce rapport n'a pas, semble-t-il, encore été présenté devant la représentation nationale. Aussi souhaiterait-il connaître la date à laquelle le Gouvernement pense être en mesure de le présenter.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives au rapport prévu par l'article 1er de la loi n° 2003-698 du 30 juillet 2003. Ce rapport a été établi et transmis le 23 mars 2004 aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48927

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8041

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 559